



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DÉCEMBRE 2019**

N° DEL 2019.12.18/217

**Thème : DÉLÉGATION
DE SERVICE PUBLIC 1**

**Objet : SPL Eau Services
Haute Durance -
Approbation de
l'entrée de la commune
de la Grave au capital
social.**

Convocation :

Date : 12/12/2019

Affichage : 12/12/2019

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 31

Le **mercredi 18 décembre 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

AIGUIER Yvon donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;
RASTELLO Anne donne pouvoir à BRUNET Pascale;

Absents excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : FROMM Gérard

En 2015, les collectivités – Briançon, Monétier-les-Bains, Puy-Saint-André, Villard-Saint-Pancrace – ont créé une société publique locale dénommée (SPL) « Eau Services Haute Durance » régie par les dispositions du Livre II du Code de commerce relatives aux sociétés anonymes, par les articles L 1521-1 à L 1525-3 du Code général des collectivités territoriales codifiant la loi n° 83-97 modifiée le 7 juillet 1983 relatives aux sociétés d'économie mixte locale, par l'article L 1531-1 du même code codifiant la loi n° 83-97 modifiée le 7 juillet 1983 relatives aux sociétés d'économie mixte locale et par l'article L 1531-1 du même code codifiant la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales.

La SPL Eau Services Haute Durance a pour objet, pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, l'exploitation et la gestion en tout ou partie du service public de l'eau potable, notamment sa production et sa distribution, ainsi que toutes opérations financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à cet objet, à sa bonne gestion présente et future et au grand cycle de l'eau.

Considérant que les actionnaires de la SPL Eau Services Haute Durance sont exclusivement des communes ou des EPCI conformément à l'article L 1531-1 du Code général des collectivités territoriales et que depuis sa constitution au 1^{er} janvier 2016, la SPL Eau Services Haute Durance a connu l'entrée dans son capital social de personnes morales de droit public ;

Considérant que le 25 juillet 2018, l'assemblée générale extraordinaire de la SPL Eau Services Haute Durance a approuvé l'entrée dans son capital social de la commune de La Grave et que le Greffe du tribunal de commerce de Gap a validé le dossier, a accepté l'attribution d'un siège au conseil d'administration et procédé à l'édition d'un nouveau Kbis comprenant ladite commune comme actionnaire ;

Considérant que la commune de La Grave n'a pas pu assurer le paiement des actions et de la prime d'émission avant le mois de juin 2019 et que ce faisant, le capital a été inscrit comptablement sur un numéro de compte particulier appelé « Capital souscrit non appelé » ;

Considérant qu'il convient, conformément aux recommandations du commissaire aux comptes de la SPL Eau Services Haute Durance de régulariser cette situation en engageant une nouvelle procédure d'agrément de la commune de La Grave pour participer au capital social ;

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la régularisation de l'entrée de la commune de La Grave au capital social de la SPL Eau Services Haute Durance ;
- D'approuver l'enregistrement de cette régularisation auprès du greffe du tribunal de commerce de Gap ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC 1 DEL
2019.12.18/217

PUBLIÉ LE **19 DEC. 2019**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur général des services,
Éric DUBOIS



Blank lined area for writing, consisting of seven horizontal lines.

